



Information-consultation sur le Document Uniquement d'Evaluation des Risques Professionnels (DUER 2023)

Dans le cadre des consultations du CSEC Covéa, les élus UNSa sont amenés à rendre un avis sur le Document Unique d'Evaluation des Risques 2023

Nous constatons qu'il présente des évolutions :

- Ajustement des Unités de Travail par suite de l'organigramme Covéa
- Exposition à des risques spécifiques : radon, simulateurs, signalements acoustiques, les évolutions annuelles AT, élus, entretiens prévention.
- Organisation Covéa impacté l'arborescence du DUER 2023
- Suppressions ou nouvelles nominations de directions
- Passage du DUER au SIR (Surveillance Individuelle Renforcée)
- Un chantier prévention/santé au travail a été ouvert pour identifier dans les unités de travail, les métiers nécessitant une surveillance individuelle renforcée et dont l'objectif est d'informer le médecin du travail du type de visite nécessaire au salarié nouvellement embauché et celui qui bénéficie d'une mobilité vers les postes de travail concernés par une SIR.

Actualisations du DUER et des actions à la suite des projets Net à la MAAF, à certains risques à la GMF et des signalements à Fidelia pour l'adoption d'une méthodologie à 5 étapes :

1. Définir des unités de travail homogènes
2. Identifier les risques a priori
3. Evaluer les risques a priori et Classer les risques via une matrice de criticité
4. Identifier les mesures de prévention/protection
5. La retranscription des évaluations des risques dans un document Unique

L'UNSa reste attachée à la prévention des risque professionnels, et demande plus de vigilance sur certains risques (exemple chocs acoustiques, accidents en Télétravail...) qui ne sont pas toujours pris en compte.

Les élus UNSA constatent, l'adaptation à la nouvelle organisation, et les évolutions, mais, il reste des améliorations à faire dans le renforcement de la traçabilité et la concertation avec les élus du terrain.

En vue de ces éléments l'UNSA prend acte de ce DUER 2023.